

# Pump Track

Piste

« confirmé »

Piste

« débutant »

CASQUE  
OBLIGATOIRE !



Départ

ICI

## • extrait du REGLEMENT •

Avant de rouler, merci de lire et d'appliquer ce règlement.

Règlement complet de la base de loisirs sur le panneau d'information général

- Ce terrain est exclusivement réservé à la pratique du VTT, BMX, rollers, skate et trottinettes. Il est strictement interdit aux véhicules à moteur, les jouets télécommandés ou radiocommandés sont également interdits.
- Le port du casque et des gants sont obligatoires, le port de protection dorsale, genouillères et coudières sont vivement recommandés.
- L'accès est libre et la pratique non encadrée. Vous évoluez sur cet équipement sous votre entière responsabilité.
- Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés par des adultes responsables qui veillent à leur sécurité.
- Respectez le sens de circulation indiqué par les flèches.
- Le VTT, BMX, rollers, skate et trottinettes sont des sports à risques, vous les pratiquez à vos risques et périls.
- N'empruntez les parcours que si vous vous jugez capable de les utiliser. Ne vous surestimez pas. Commencez par les parcours les plus faciles.
- Attention aux changements de conditions météorologiques : la pluie diminue fortement l'adhérence.
- Il est strictement interdit d'utiliser la piste en cas de givre, de glace et de neige.
- Veuillez respecter les espaces verts et les puits perdus, ne pas modifier les parcours.
- Veuillez vérifier que votre matériel est en bon état et adapté à la pratique.
- Roulez en ayant toujours la maîtrise de votre vitesse et de vos trajectoires.
- Il est de votre responsabilité d'éviter les autres pratiquants, ne vous arrêtez jamais sur le parcours, vous pourriez représenter un danger pour les autres pratiquants et pour vous-même.
- Les pilotes qui évoluent sur la Pumptrack sont prioritaires, laissez 10 mètres entre chaque pilote.
- Respectez les autres pratiquants notamment les plus jeunes et encouragez-les.
- Les spectateurs éventuels sont priés de rester en dehors des zones de roulage, à une distance suffisante pour leur sécurité et ne pas gêner les pratiquants.
- Les usagers doivent posséder une assurance individuelle en responsabilité civile.
- La Ville d'Autun n'est aucunement responsable des dommages ou blessures susceptibles d'être causés à l'utilisateur ou à des tiers.
- La ville d'Autun n'est pas responsable du matériel perdu, volé ou endommagé.
- Tout matériel laissé par son propriétaire sans surveillance sur le site restera sous son entière responsabilité.



En cas d'accident, sécurisez la zone et composez le 112, le 15 ou le 18 (APPEL GRATUIT).



L'aménagement de la base de loisirs Marcel Lucotte dans le cadre du pôle "Grand Stade Naturel du Morvan" est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.

- Création de circuits trail/trainings avec ateliers étirement/musculation.
- Réalisation d'une pumptrack avec deux boucles accessibles à tous.
- Aménagement d'une piste noire de descente VTT avec modules bois sur le stade de descente de la montagne St Sébastien.

